

Rentrée scolaire 2020 / 2021

Informations concernant l'inscription au Lycée Jean Vigo en classes de : Seconde Générale et Technologique, 1^{ère} Technologique

Les résultats d'affectation en classe de seconde et 1^{ère} technologique seront communiqués aux familles par la Direction Académique le Mardi 30 Juin sur « scolarité services ».

1) L'inscription sur « SCOLARITE SERVICES » doit être effectuée par les responsables légaux **entre le mardi 30 juin (affectation) et le jeudi 02 juillet (minuit)**

Pour **valider définitivement l'inscription au lycée**, les documents joints à la télé inscription devront être complétés et renvoyés.

Si vous rencontrez des **difficultés avec cette procédure d'inscription**, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous au lycée entre le mercredi 01/07 et le vendredi 03/07 en téléphonant au 05/65/59/53/18.

2) Documents du dossier d'inscription à compléter et à renvoyer avant le vendredi 03/07

- fiche de renseignements
- fiche de scolarité
- fiche d'urgence
- fiche de restauration et d'hébergement
- fiche parentale (si nécessaire)

Documents à renvoyer :

- par mail au gaelle.cartailac@ac-toulouse.fr
- par courrier : lycée Jean Vigo –service vie scolaire LGT – 12100 MILLAU
- dans la boîte aux lettres du lycée (identifiée « inscriptions »)

3) Documents à fournir avec le dossier d'inscription avant le vendredi 03/07

a) Obligatoires :

- Certificat de fin de scolarité du collège (EXEAT),
- photocopies du livret de famille (naissance élève et filiation)
- photocopies du carnet de santé (page vaccinations)
- une photo d'identité
- un chèque de 16 € à l'ordre de la maison des lycéens M.D.L. pour améliorer le cadre de vie des élèves, participer financièrement aux sorties scolaires, et adhérer à l'U.N.S.S. (*facultatif*)
- l'attestation d'assurance (responsabilité civile) pour l'année à venir (peut être fournie à la rentrée selon les compagnies)

b) Selon le cas

- un **R.I.B** si demande de prélèvement automatique pour le paiement des frais demi-pension ou internat, ,
- les photocopies du jugement de divorce
- la notification en cas de placement de l'élève (+coordonnées du service social ou judiciaire ayant pris la décision) ,

4) Suivi particulier de l'élève : PAI / PAP / PPS

Les élèves concernés par la mise en place ou par le renouvellement d'un :

- PAI médical (projet d'accueil individualisé) : faire compléter par le médecin traitant le PAI vierge adressé par le collège puis le remettre dès la rentrée à l'infirmière du lycée avec la prescription et les médicaments.
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : s'assurer dès la rentrée auprès du professeur principal de la classe de seconde que le document officiel a bien été transmis par le collège.
- PPS (projet personnel de scolarisation) se rapprocher de l'infirmière à la rentrée.

5) La Carte Jeune

Elle doit être **obligatoirement commandée par les familles** via le site : www.cartejeune.laregion.fr dès le 15° juin et avant le 08 juillet. La carte mise en place par le Conseil Régional permet à tous les lycéens de la région d'obtenir des aides financières comme la lecture loisirs (20€) l'acquisition d'une licence sportive 15€ ou encore l'acquisition de l'ordilib du Conseil Régional (la carte jeune une fois obtenue est valable pour l'ensemble de la scolarité à Jean Vigo. Elle permettra aux élèves d'accéder à l'établissement et au restaurant scolaire)

Les manuels scolaires seront pris en charge par le Conseil Régional. Ils seront distribués aux élèves sous forme de prêts dans les premiers jours de la rentrée et devront être restitués à la fin de l'année scolaire. Un « stand » carte jeune est mis en place au lycée (et sur rendez-vous) afin de vous accompagner dans ces démarches (n'oubliez pas de vous munir de votre adresse mail).

6) Fournitures Scolaires. Les listes de fournitures seront directement communiquées aux élèves par les enseignants dès la première semaine de cours.

7) Association sportive (AS) Les élèves intéressés par l'association sportive pourront se faire connaître dès la rentrée auprès de leur professeur. Les entraînements ont lieu le soir après 18h ou entre 12h et 14h, les rencontres ou matchs les mercredis après midi.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de Vie scolaire au 05/65/59/53/18 ou Mme CARTAILLAC Conseillère Principale d'Education au 05/65/59/53/27

Le Proviseur

P PIPIEN